

Vessaz par Vallotton (1^{ère} partie)

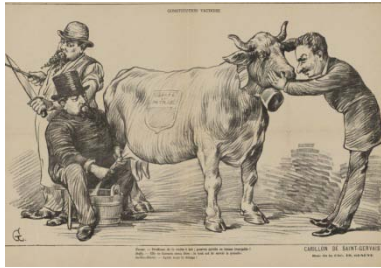
En 1890, le jeune Félix Vallotton (1865-1925) exécute le portrait d'Antoine Vessaz (1833-1911), alors la personnalité politique la plus puissante du canton de Vaud, deux ans avant une chute aussi brutale que l'ascension de ce *Tycoon* avait été fulgurante.



Félix Vallotton, *Portrait d'Antoine Vessaz*, huile sur toile, 1890
© MHL/Dépôt de M^{me} Borle

Le 13 mars 1892, le journal économique *Der Aktionär*, édité à Francfort, publie un article incriminant un politicien vaudois, suspecté d'avoir reçu des pots-de-vin de banquiers allemands. L'affaire est reprise le 7 avril par le quotidien radical bernois *Der Bund*. Il accuse Antoine Vessaz d'avoir reçu la somme de Fr. 72'150.– pour avoir favorisé la fusion de la Compagnie du chemin de fer Jura-Berne-Lucerne et des Chemins de fer de la Suisse occidentale, devenues, le 1^{er} janvier 1890, la Compagnie du Jura-Simplon. La nouvelle provoque un séisme dans le monde politique vaudois où Vessaz est considéré comme le président occulte du Conseil d'Etat. C'est le commencement de la fin pour cet homme considérable, qui débuta comme modeste employé des chemins de fer dans les années 1850.

Après sa scolarité, Antoine Vessaz se familiarise en effet avec l'univers du rail, aux extraordinaires potentialités économiques, et se passionne pour la politique, susceptible de servir au mieux ses ambitions. Proche des radicaux, il devient substitut du préfet de Lausanne en 1865, puis préfet quatre ans plus tard. Il a pour mentor l'homme fort de la politique vaudoise, Louis Ruchonnet, entré au Conseil d'Etat en 1868 et futur Conseiller fédéral¹. En 1873, Antoine Vessaz devient directeur de la Compagnie de chemin de fer de Suisse-occidentale. Partisan avec Ruchonnet de la fusion avec la compagnie Jura-Berne, il est désavoué par le Canton de Vaud qui craint d'y perdre ses prérogatives. Vessaz doit alors démissionner. Elu au Grand Conseil en 1874, il est pressenti pour le Conseil d'Etat mais refuse la charge au profit de celle de receveur du District de Lausanne (1878-1892), la plus rémunératrice des fonctions cantonales: ses émoluments permettaient à son titulaire de gagner trois à quatre fois plus qu'un Conseiller d'Etat! Au niveau fédéral, il fut Conseiller aux Etats (1875-1878) et Conseiller national (1878-1883), accédant à la présidence de chacune des chambres, en 1878 et 1881. Mais les Vaudois ayant approuvé en 1883 une initiative libérale rendant incompatibles certaines charges cantonales avec la députation aux Chambres fédérales, Vessaz abandonne son siège de Conseiller national, à l'instar de la moitié de ses collègues vaudois...



Anonyme, *Constitution vaudoise*, lithographie, 1883-85.

Dans cette caricature parue dans la gazette satirique genevoise *Le Carillon de Saint-Gervais*, Antoine Vessaz est représenté trayant la «vache à lait vaudoise»

Le bouillant politicien rebondit lorsqu'il prend l'année suivante la présidence de l'Assemblée constituante. Dominée par les radicaux, elle est le théâtre d'échanges féroces. Edouard Secrétan, libéral, rédacteur en chef de la *Gazette de Lausanne*, se heurte violemment à Eugène Ruffy, collègue de parti de Vessaz. Les deux hommes sont sur le point de régler leurs différends par les armes (le célèbre chirurgien César-Roux avait été convoqué en vue d'un duel prévu sur territoire genevois !) et les caricaturistes s'en donnent à cœur joie (ill.). Mais le 1^{er} mars 1885, en dépit d'une virulente opposition conservatrice, la nouvelle constitution vaudoise est acceptée par 29'000 voix contre 19'000². Vessaz, alors au faite de sa puissance politique, est surnommé «le Grand-Electeur du canton de Vaud». Il siège en outre au conseil général de la BCV et au comité de surveillance de la Caisse hypothécaire cantonale vaudoise (futur Crédit Foncier³).

1886, Antoine Vessaz goûte une seconde revanche: il est nommé administrateur de la Compagnie ferroviaire Suisse-Occidentale-Simplon, celle-là même dont il avait dû démissionner onze ans auparavant. Fervent promoteur de la ligne du Simplon et partisan du percement d'un tunnel, il occupe, désormais, une position doublement stratégique...

(à suivre)

Laurent Golay
5 septembre 2013

[1] Olivier Meuwly, *Louis Ruchonnet 1834-1893*, Lausanne: BHV, 2006.

[2] *L'Histoire* (Encyclopédie illustrée du Pays de Vaud, IV), Lausanne: 24heures, 1973, p. 207.

[3] Olivier Meuwly, «*Vessaz, Antoine*», in Dictionnaire historique de la Suisse (DHS), <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F4371.php>, version du 28.02.2013